

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTÉ

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à 18h00,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(secrétaire de séance : Guy PEYRARD).

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
POINAS Jean-Michel, SANTY Jean-Pierre, SABY François-Régis,
PEYRARD Guy et SOUVIGNET Bernard.

Excusé : Néant.

Absent : Néant.

M. POINAS, Vice-Président, rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la validation de conventions de fonctionnement avec les différents structures partenaires de la Communauté de Communes et notamment les écoles primaires.

Il rappelle également au Bureau les interventions musicales dispensées en milieu scolaire pour l'ensemble des écoles primaires du secteur.

Il propose de demander aux établissements scolaires bénéficiant de ces cours de musique une participation financière de 20 % du coût total des interventions réellement assurées pour l'année scolaire 2023-2024.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de demander aux écoles primaires bénéficiant des interventions musicales, une participation financière de 20 % pour les interventions musicales réellement dispensées au cours de l'année scolaire 2023-2024,
- charge M. POINAS, Vice-Président, de signer les conventions correspondantes avec les écoles et les Communes concernées (pour les écoles publiques), et d'effectuer les démarches administratives nécessaires,

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 8

Ayant pris part au vote
(vote public) : 8

o Pour : 8

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

Date de convocation :

Le 24 janvier 2024

Date d'affichage :

Le 24 janvier 2024

DECISION N° :

DB/2024-01-30/03

OBJET DE LA SEANCE :

Interventions musicales en
milieu scolaire

Année scolaire 2023/2024

AR Prefecture

043-244300307-20240130-DB2024013003-AU
Reçu le 01/03/2024

- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Guy PEYRARD,
Secrétaire,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, positioned to the right of the official seal.

AR Prefecture

043-244300307-20240130-DB2024013003-AU
Reçu le 01/03/2024

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le